

Location

07-04-2010

Vous avez la possibilité de louer des lodges, des yourtes ou observatoires dans le parc de Cerza.

Pour 10 locations, le CE peut bénéficier d'une réduction de 10%.

Les tarifs variant selon la date, le style, le nombre de personnes....., veuillez consulter le site internet du parc.

Si vous êtes intéressés, envoyer avant le 23 avril 2010 votre inscription à Marie Agnès Courbe, service contrôle, en précisant le type de location , la date, le nombre de personnes, la durée....

Si les 10 locations sont atteintes, elles seront considérées comme définitives et un chèque de réservation de 50% du montant vous sera demandé.